

- Les objectifs du premier contrat-programme ayant été atteints avant l'échéance, la filière bénéficie d'un second contrat-programme
- Le chiffre d'affaires de plus de 28 milliards de dirhams en fait une filière clé de l'économie marocaine
- L'export reste timide et peu diversifié
- Bien que le contrat-programme ait été bénéfique dans son ensemble, le défaut d'application des lois au niveau des riachates pénalise fortement les abattoirs modernes et nuit à l'image de la filière
- Les professionnels lancent un appel au ministère de l'intérieur pour prendre enfin les mesures qui s'imposent et convertir les abattoirs informels en points de vente salubres et conformes



## Filière avicole Le secteur moderne y laisse encore des plumes !

État des lieux

Un chiffre d'affaires  
de 28 milliards DH

page 31

Export

Les œufs largement en  
tête

page 32

Abattoirs

À l'agonie face aux  
riachates

page 35

## Filière avicole

# Le secteur moderne y laisse encore des plumes !

Acteur clé de l'économie marocaine avec un chiffre d'affaires de 28 milliards de dirhams, la filière avicole affiche un dynamisme remarquable et a su tirer profit des contrats-programmes établis entre l'État et la Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole au Maroc (FISA). Le secteur avicole est dominé par deux secteurs : l'un est traditionnel, fermier, et l'autre moderne intensif. Certes, le second a connu un essor remarquable, mais des efforts restent cependant à consentir pour le premier, notamment en ce qui concerne la modernisation des tueries traditionnelles.

### La rédaction

**S**igné en 2008 entre le Gouvernement et la FISA, le contrat-programme 2009-2013 a atteint et même dépassé ses objectifs. Dès 2011, un second contrat-programme a donc été signé en vue d'œuvrer à la mise à niveau et à l'essor du secteur avicole dans sa globalité à l'horizon 2020. Les ambitions sont ainsi de produire 900.000 tonnes de viandes de volaille et 7,2 milliards d'œufs de consommation, atteindre 25 kg/hab/an de consommation de viandes, créer 500.000 emplois et générer un chiffre d'affaires de plus de 38 milliards de dirhams (voir tableau page suivante).

Pour ce qui est des axes de ce contrat-programme, « il s'agit notamment d'améliorer les conditions cadre du secteur, de renforcer l'avi-culture moderne, de développer les modèles d'agrégation et d'intégration ainsi que la valorisation des produits avicoles », souligne Youssef Alaoui, Président de la Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole au Maroc.

### Un chiffre d'affaires de 28,5 milliards de dirhams

D'ores et déjà, le contrat-programme a atteint un niveau de réalisation im-

portant, tout particulièrement pour la production des viandes de volailles et des œufs de consommation qui ont rempli respectivement 77 % et 88% de l'objectif 2020. Avec une production de plus de 690.000 tonnes de viandes de poulet de chair, le secteur avicole a généré en 2017 un chiffre d'affaires de 28,5 milliards de dirhams. Selon, Youssef Alaoui, « le secteur compte un nombre important d'unités autorisées ou agréées par l'Office National de la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires –ONSSA. Il s'agit particulièrement de 27 abattoirs industriels avicoles, 40 usines de fabrication d'aliments composés, 7.627 élevages de poulets de chair, 252 élevages de poules pondeuses, 900 élevages de dindes, 54 couvoirs de poussins de type chair, 3 couvoirs de poussins de type ponte, 3 couvoirs de dindonneaux, 5 centres de conditionnement d'œufs de consommation et 3 unités de transformation d'œufs. »

Pour Ahmed Daoudi, Directeur Recherche & Développement et Conseiller scientifique du Groupe Koutoubia, l'impact du contrat-programme est positif. « En tant que groupe intégré de l'œuf à la restauration, nous avons nos propres laboratoires, couvoirs, élevages, unités

Grève des transporteurs

La cerise sur le gâteau !

page 37



© FISA

de transformation et nos propres plates formes logistiques. Ainsi, nous respectons tout ce qui a été dicté par le contrat programme. » Ce que confirme Mohsine Berrada, Directeur Général de Promali : « en dehors des « riachates » les impacts du contrat-programme ont été très positifs et l'aviculture a connu de beaux jours grâce à ce projet qui est venu booster le secteur avicole. »

Il enchaîne : « la filière avicole en elle-même est composée de plusieurs maillons et le Plan Maroc Vert a accordé beaucoup d'importance à ces différents maillons. Cependant, le seul qui reste le parent pauvre de cette activité est l'abattage. Tous les autres maillons, en particulier, le poussin, l'œuf de consommation, l'aliment et l'élevage, affichent une production intéressante et importante, voire une surproduction. » Le contrat programme de la filière avicole, à l'instar des autres filières, fait appel à l'agrégation. « En plus de nos unités d'élevage, nous établissons des contrats commerciaux avec d'autres aviculteurs, dont la production est destinée directement au groupe », explique M. Daoudi.

### Export : les œufs largement en tête

Avant 2010, l'export de produits avicoles marocains était très faible (395.000 DH en 2000, 146.000 DH en 2005). En 2017, il a dépassé pour la première fois la barre des

100 millions de DH, à plus de 102 MDH hors aliments du bétail (voir graphique page 34). L'année 2018 semble bien partie pour confirmer cette tendance puisque les exportations atteignaient déjà 56 MDH à fin juin selon les données de l'Office des Changes. Rappelons que l'objectif du contrat-programme avicole est d'atteindre un apport en devises de 172 MDH en 2020. L'essentiel des exportations se compose d'œufs à couvrir (76% des exports en valeur en 2017), qui sont destinés aux marchés d'Afrique sub-saharienne. Les produits transformés à plus haute valeur ajoutée, comme la charcuterie, restent relativement peu exportés (7% en valeur en 2017) et sont vendus pour la plupart dans des pays du

Moyen-Orient. Bref, les exportations de viandes et produits transformés sont encore très faibles et peu diversifiées. « Nous ne sommes pas compétitifs par rapport aux grands pays exportateurs que sont le Brésil, les États-Unis, la Turquie maintenant... qui bénéficient de coûts des intrants bien plus faibles ou de subventions conséquentes », constate Omar Benayachi, Président de l'ANAVI (Association Nationale des Abattoirs Avicoles).

Pour appuyer l'effort des opérateurs vers l'export, la FISA et l'EACCE ont organisé en septembre dernier une mission de prospection au Bénin, au Ghana et au Togo. La délégation marocaine, composée notamment de 25 professionnels du secteur, a pu rencontrer ses homologues à l'occasion de rencontres BtoB et échanger sur les moyens de renforcer la coopération bilatérale, que ce soit par le biais d'investissements ou de transfert de savoir-faire.

Pour les industriels marocains, cette mission pourrait bien servir de déclencheur. « Pour l'instant nous n'exportons pas mais nous sommes vraiment sur le point de le faire : notre Fédération est partie plusieurs fois en Afrique et a noté un potentiel très important dans des pays et un besoin qui nous interpelle, en tant que producteur, pour exporter nos produits », souligne Mohsine Berrada, Directeur Général de Promali. De son côté, Koutoubia, qui exporte déjà depuis 2005 vers l'Afrique et le Moyen-Orient, envisage, pour

### Situation 2017 par rapport aux objectifs 2020 du contrat-programme avicole

Indicateurs	Objectifs 2020	Situation 2017	Taux de réalisation
Production viandes de volailles (T)	900 000	690 000	76,6 %
Production d'œufs de consommation (Milliards unités)	7,2	6,3	87,5 %
Consommation de viandes (kg/hab./an)	25	19,7	78,8 %
Consommation œufs/hab./an	200	180	90,0 %
Investissements cumulés (Milliards DH)	13,8	12	86,9 %
Chiffre d'affaires (Milliards DH)	38,0	28,5	75 %
Création d'emplois	500 000	475 000	95,0 %
Exportation de poussins, d'œufs à couvrir et d'œufs de consommation (T)	4 400	1100	25,0 %

(Source : FISA)



© Kouroubia

développer l'export, « *d'ouvrir nos propres points de vente gérés par nos propres commerciaux* », déclare Ahmed Daoudi. Une autre façon de capitaliser sur une marque forte !

### Marché européen : toujours en attente du verdict !

La possibilité d'exporter sur le marché commun pourrait ouvrir de nouveaux débouchés pour les industriels avicoles marocains. En 2017, suite à la demande du Maroc, l'Union Européenne a donc conduit un audit en 3 phases (santé animale ; résidus ; hygiène et salubrité), dont le rapport final devrait être publié prochainement. Chaque audit a abouti à des recommandations, auxquelles les autorités marocaines avaient 25 jours pour répondre avec un plan d'action adéquat.

Le premier audit, qui s'est déroulé en mars, avait pour mission d'évaluer les contrôles de santé animale relatifs aux produits à base de viande de volaille. Si les experts de l'UE ont noté que « *l'organisation de l'autorité sanitaire compétente et l'encadrement des élevages commerciaux de volaille sont à même de fournir un cadre général effectif pour la surveillance des maladies des volailles dans ces élevages* », certains points ont fait l'objet de recommandations, notamment la nécessité de compléter la définition de l'influenza aviaire, et de s'assurer de la bonne tenue des registres d'élevage et des contrôles officiels.

En septembre, le second audit a porté sur le contrôle des résidus et contaminants sur les animaux

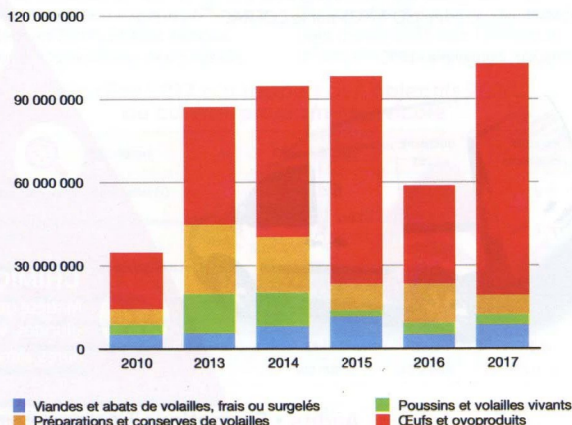
vivants et les produits d'origine animale. Sa conclusion est globalement positive : « *le système de contrôle actuel des résidus présents dans les denrées alimentaires d'origine animale au Maroc garantit globalement que*

*les produits exportés ne contiennent pas de résidus dépassant les limites fixées par l'Union. Néanmoins, l'audit a mis en évidence des lacunes dans la planification et la mise en œuvre du plan de surveillance des résidus, notamment l'utilisation de certaines méthodes d'analyse qui ne sont pas validées, le caractère limité des analyses réalisées, qui ne rendent pas bien compte de l'utilisation de certaines substances dans les secteurs de la volaille et de l'aquaculture, et des pratiques de manipulation des échantillons qui affaiblissent la validité juridique et analytique des échantillons et des résultats obtenus. En dépit de ces lacunes, la mise en*

*œuvre d'un système de prescription de médicaments vétérinaires et le fonctionnement efficace des contrôles officiels portant sur la distribution et l'utilisation de médicaments vétérinaires limitent le risque de dépassement des limites de résidus dans les produits pouvant être exportés vers l'Union.* »

Enfin, le dernier audit, qui s'est déroulé en décembre 2017, a évalué le système de contrôle de la production de viande de volaille et ses produits dérivés destinés à l'exportation vers l'UE. Si, globalement, les contrôles officiels mis en place ont été considérés comme satisfaisants, le rapport révèle des lacunes mineures, facilement corrigibles. Par contre, des lacunes graves ont été constatées dans deux des abattoirs visités. « *Les autorités compétentes n'ont pas veillé à ce que tous les abattoirs agréés disposent de chaînes d'abattage (lorsqu'elles sont utilisées) conçues de façon à permettre le déroulement continu du processus d'abattage et à éviter une contamination croisée entre les différentes parties de la chaîne d'abattage, aucune ligne de démarcation claire ne séparant les secteurs propres et souillés. En général, les contrôles officiels ne permettent pas de garan-*

### Évolution des exportations marocaines de produits avicoles (en DH)



(Source : Office des Changes)

© Koutoubia



le plus faible du pourtour méditerranéen, ce qui est complètement anormal. Il était prévu qu'à horizon 2020 l'abattage contrôlé soit à un niveau de 50% pour l'ensemble des volailles alors que nous ne dépassons toujours pas les 20%.

Et de poursuivre : « pire, les tueries non agréées sont passées de moins de 8.000 à 13.900, selon le dernier recensement du ministère de l'intérieur. Ce dernier aurait dû au moins arrêter toute nouvelle autorisation, face à la difficulté de formaliser ces unités clandestines. »

L'ONSSA de son côté n'a aucun arsenal juridique pour agir de manière efficace. « Par exemple, lorsque les inspecteurs de l'ONSSA trouvent que des restaurateurs et des hôtels s'approvisionnent auprès de ces tueries de quartier, ils ne peuvent que saisir la marchandise, mais ne peuvent pas décider de la fermeture du magasin ou de l'appli-

cation d'une sanction, sachant que le risque sanitaire est extrêmement élevé », reprend M. Benayachi. Devant cette situation, les abattoirs agréés ont vu leur compétitivité s'affaiblir, jusqu'à disparaître : 3 nouveaux abattoirs agréés à Béni Mellal, Taza et Marrakech ont dû fermer. Au total, sur les 15 dernières années, plus d'une dizaine d'abattoirs ont cessé leur activité.

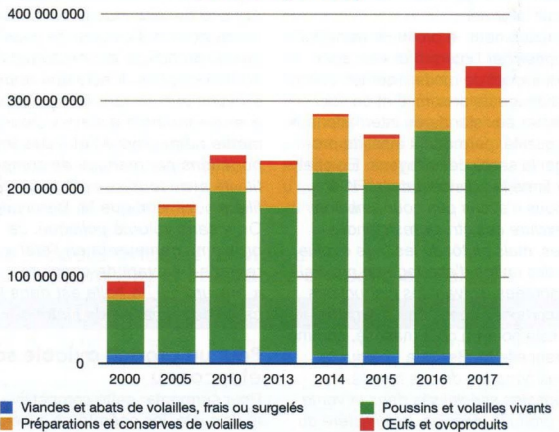
Face à cette situation, les opérateurs du secteur tirent la sonnette d'alarme. « Si nous ne prenons pas les choses au sérieux, nous aurons de sérieux problèmes », confirme Mohsine Berrada, avant de reprendre : « Il faut que le ministère de l'intérieur se mobilise pour ne plus délivrer d'autorisations aux tueries artisanales. À l'instar de la viande rouge, pour acheter ou vendre du poulet, il faut que cette volaille provienne des établissements agréés. Il faut aussi que les communes jouent le jeu et ne délivrent plus ces autorisations. »

D'ailleurs, dès la fin de l'année 2015, avec le concours d'un cabinet d'études, l'ANAVI, en coopération avec la FISA, avait proposé un projet de transition pour relever le niveau de traçabilité et de salubrité de la volaille, tout en présentant une

### Les abattoirs modernes à l'agonie face à l'évolution exponentielle des riachates

Depuis le lancement du Plan Maroc Vert en 2008, le Maroc a pu réaliser des avancées considérables sur le plan réglementaire, essentiellement au niveau de l'amont, grâce notamment aux lois 49/99 et 28/07. Cependant, l'aval connaît toujours une faible application de ces dispositifs, car interviennent d'autres parties prenantes, notamment le ministère de l'intérieur. Aucun changement significatif n'a été opéré au niveau de l'abattage et de la distribution. De nos jours, souligne Omar Benayachi, « à peine 8% des poulets (soit le même niveau qu'en 2007) passe par l'abattage moderne, soit le taux

Évolution des importations marocaines de produits avicoles (en DH)



(Source : Office des Changes)



© FISA

alternative aux tueries, notamment par leur transformation et intégration dans le secteur formel. Cette même étude a relevé qu'en dépit des multiples efforts de sensibilisation fournis par l'association des producteurs de la volaille, les risques sanitaires encourus, suite à l'approvisionnement auprès de l'abattage informel, ne sont pas pris au sérieux par les consommateurs marocains. Pire, les produits avicoles issus de ce canal de distribution sont perçus comme de meilleure qualité en termes de fraîcheur ! Du côté des professionnels aussi, une grande part des opérateurs de la restauration collective continue à s'approvisionner dans ce circuit informel.

Concrètement, le projet de transition proposé par l'interprofession aura pour impact de moderniser les unités d'abattage de proximité et de les adapter aux standards internationaux de qualité, permettant ainsi de protéger la santé des citoyens. En effet, confirme le président de la FISA, « nous n'avons pas pour ambition d'exclure ces structures clandestines, mais plutôt de les faire évoluer en des unités d'abattage de proximité agréées, suivant les instructions de certaines conditions d'hygiène. » Et cela pour un coût maîtrisé, comme le rappelle M. Berrada : « pour la transformation de ces tueries en magasins spécialisés dans la vente de produits avicoles, le ministère du commerce et de l'industrie nous a

*promis une subvention entre 30.000 et 50.000 DH. C'est très jouable ! »* De plus, cette modernisation aura un impact plus large sur tout le secteur : « cette mise à niveau, intimement liée au respect de la loi 49/99, favorisera, comme l'avait fait ressortir notre étude, tout un écosystème autour de l'émergence d'une industrie du froid, du développement du transport et des plateformes de frais, de l'industrie du traitement et de la valorisation des déchets, de la modernisation de nos marchés de proximité et surtout de la garantie de la salubrité des viandes blanches et de la protection du consommateur. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin d'un plan de mise à niveau ambitieux pour maintenir les 10.000 emplois directs que nous arrivons encore tant bien que mal à sauvegarder, mais aussi pour mettre notre pays à l'abri des importations par manque de compétitivité avec tous ses effets sur la filière », revendique M. Benayachi. Or, « sans volonté politique, ce problème demeurera en l'état », regrette-t-il avant de conclure : « aujourd'hui, la balle est dans le camp du ministère de l'intérieur. »

### Pour un produit avicole sain et reconnu

Pour surmonter cette compétitivité déloyale, les opérateurs misent évidemment sur la qualité. Pour M.

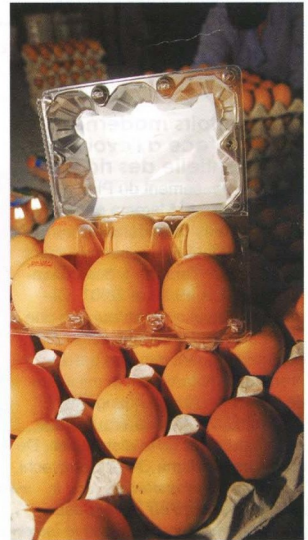
Berrada, « cette qualité passe par la maîtrise de la chaîne de froid ainsi que le respect de l'application des normes de traçabilité et d'hygiène. »

Les opérateurs modernes travaillent en partenariat avec l'ONSSA et appliquent « la loi 49-99 concernant la biosécurité au niveau des élevages.

Au niveau des unités de transformation, nous appliquons la loi 28-07 », indique M. Daoudi, qui résume la philosophie du groupe Koutoubia : « la finalité est de développer un produit avicole bon, halal, salubre et qui est à la portée du consommateur marocain, adapté aux conditions socio-économiques locales. »

Une fois cette qualité garantie, communication et transparence sont nécessaires pour gagner la confiance d'un consommateur traditionnellement acquis aux riachates. Ainsi, Koutoubia n'hésite pas à ouvrir ses portes aux consommateurs pour qu'ils s'assurent de la qualité de ses produits, mais aussi pour faire face aux multiples rumeurs qui circulent via les réseaux sociaux.

« Chaque mercredi, nous recevons de tout le Maroc des étudiants, des écoliers, des universitaires, des étudiants de l'AV Hassan II, qui viennent voir comment nous tra-



© FISA



© FISA

villons. Nous recevons même des visiteurs de l'étranger, comme par exemple des étudiants de la faculté de Barcelone l'année dernière. En matière de recherche & développement, nous anticipons, nous créons et nous innovons. Nous avons une structure et une académie, d'un espace de 800 m<sup>2</sup>, dédiée au développement et à l'innovation. Enfin, nos points de vente sont notre vitrine », détaille Ahmed Daoudi.

### Grève des transporteurs : la cerise sur le gâteau !

Alors que le secteur avicole est mis à mal à cause de la prédominance du secteur informel, la récente grève des transporteurs est venue empirer la situation. En effet, les livraisons de viandes de volailles et de produits de charcuterie n'ont plus été possibles à cause du blocage imposé par les grévistes. Des blocages parfois sauvages, voire des agressions physiques contre les chauffeurs, des détériorations du matériel roulant

et, dans certains cas, du racket au niveau des barrages, créant des situations de pertes irrémédiables pour les aviculteurs. « La situation est tellement grave que les abattoirs industriels avicoles sont dans l'incapacité d'assurer la régularité de leurs livraisons de produits finis, de même que leurs réceptions de volailles dans les délais contractuellement convenus avec leurs partenaires », faisait valoir la FISA début novembre. Résultat, la quasi totalité des abattoirs industriels avicoles ont dû être mis à l'arrêt par manque d'approvisionnement en volailles en provenance des élevages avicoles, avec toutes les conséquences qu'une telle situation pouvait leur occasionner en matière de coûts additionnels aggravant leurs difficultés financières. La rupture des stocks d'aliments composés au niveau des élevages avicoles est une autre conséquence qu'a fait peser la grève des transporteurs sur le secteur avicole. La situation était tellement critique que

la survie du cheptel avicole s'en est trouvée sérieusement menacée du fait que les éleveurs ne disposaient plus de quoi nourrir leurs volailles. À cela se sont ajoutées les difficultés d'acheminement des volailles et des œufs au consommateur, sachant bien que les aviculteurs ne peuvent pas stocker leurs productions pour une période prolongée, avec toutes les charges additionnelles et les pertes d'exploitation que cela induit. De même, la non livraison des poussins le jour même de l'éclosion correspondait à des pertes irréversibles et considérables ; la hausse considérable du coût de transport atteignant, dans certains cas, le double sur des quantités minimales des intrants que les aviculteurs réussissent à recevoir avec beaucoup de difficulté. Enfin, les prix de vente des volailles et des œufs ont subi une hausse artificielle. Devant cette situation, l'interprofession n'a cessé de tirer la sonnette d'alarme quant à ses répercussions désastreuses. « Ces risques combinés, s'ils ne sont pas maîtrisés, auront des conséquences désastreuses sur le secteur, sachant que les aviculteurs sont déjà affaiblis par les pertes successives induites par les difficultés structurelles et conjoncturelles dont souffre le secteur avicole dans son ensemble », soulignait la fédération dans son communiqué officiel. Face à la passivité des autorités par rapport aux multiples appels de la FISA pour intervenir de toute urgence afin de sauver la filière de l'effondrement, l'interprofession, conformément à la loi 03-12 et dûment habilitée à cet effet, s'est réservée le droit de porter plainte contre le Chef du Gouvernement pour non protection des biens d'autrui et des personnes. Affaire à suivre... ■

### Ventes de produits avicoles au Maroc en volume (milliers T), valeur (millions DH) et croissance annuelle en valeur

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*	2019*
<b>Œufs</b>	316,40 kT 3 052,50 MDH	305,66 kT 2 975,60 MDH -2,5%	306,70 kT 3 025,00 MDH +1,7%	314,3 kT 3 159,5 MDH +4,4%	323,1 kT 3 260,2 MDH +3,2%	331,5 kT 3 394,7 MDH +4,1%	340,7 kT 3 774 MDH +11,2%	353,2 kT 3 972,4 MDH +5,3%	365,8 kT 4 197,3 MDH +5,7%
<b>Viandes et préparations de volailles</b>	527,3 kT 17 006,1 MDH	500,7 kT 16 369,7 MDH -3,7%	519,1 kT 17 113,8 MDH +4,5%	546,7 kT 18 269,8 MDH +6,8%	571,8 kT 19 122,3 MDH +4,7%	582,8 kT 20 076,9 MDH +5%	615 kT 20 205,7 MDH +0,6%	637,1 kT 21 458,3 MDH +6,2%	656,3 kT 22 846,2 MDH +6,5%

(Source : Euromonitor International, ventes en distribution moderne et traditionnelle)

\* Estimations